

Commission Mixte Paritaire

16 avril 2018

Deux points sont à l'ordre du jour:

- NAO
- CPPNI

NAO 2018

L'USP s'exprime au nom de l'ensemble des organisations patronales.

Les organisations patronales (OP) prennent acte du refus des organisations syndicales (OS) de voir disparaître les coefficients 120 et 130.

L'USP propose 10% sur 3 ans (2019; 2020; 2021) sur l'ensemble de la grille et la négociation d'un accord de "méthode" pour mettre en œuvre cette augmentation.

Le SESA (OP regroupant les entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire) n'est pas sur cette dynamique. Le SESA souhaite que les augmentations soient ciblées et notamment sur les nouveaux métiers du secteur de la sûreté aérienne et aéroportuaire.

14h30 - Suspension de séance

15h00 - Reprise des travaux

Au retour de la suspension de séance au nom de certaines OP, (SNES; GPMSE TIs) le représentant du SESA émet un doute sur le fait que les Conseils d'administration des différentes OP soient en accord avec cette proposition et émet le doute que le Conseil d'administration de l'USP soit en accord avec la proposition faite par son porte-parole en début de réunion.

SNES: augmentation sur trajectoire idem que USP, mais sans augmentation uniforme, comme le propose le SESA (cela se fera en parallèle du dossier).

GPMSE TIs: la position de son organisation est identique à celle du SNES.

L'ensemble des organisations syndicales de salariés indique qu'elles sont d'accord avec la proposition de l'USP.

Pour FO,

- Nous discuterons avec le mieux disant, donc l'USP.

- Il n'est pas question de revenir sur les classifications, les écarts qui y sont liés et de prévoir des augmentations à la carte. Une grille existe et doit être appliquée.

Les propositions du SESA et consorts reviennent à détricoter l'accord de classifications.

Un projet de refonte de l'accord de classifications est toujours à l'ordre du jour, et un projet sera présenté lors de la prochaine Commission mixte paritaire (CMP).

L'USP indique que la polyvalence peut être entendable sur la base d'une redéfinition des métiers et des missions de la sécurité privée. Cette vision s'inscrit dans la réflexion des employeurs d'inscrire les activités de sécurité privée dans le continuum de sécurité voulu par le Ministre de l'intérieur (transfert et partage et complémentarité de certaines tâches effectuées par la puissance publique.

CPPNI

Suite aux diverses réunions, les employeurs proposeront un projet quasi finalisé début mai.
Pour les OP, il reste à déterminer les modalités de gouvernance (qui préside ?, qui lance les convocations ?....).

Pour FO, la problématique de la gouvernance n'est pas un sujet. Cela n'est une obligation, par contre la mise en place de cette commission est une obligation.

Ordre du jour la prochaine CMP - 25 juin 2018

NAO
CPPNI
Classifications
Accords cyno (explosifs et mutuelle).

Accords cyno (explosifs et mutuelle)

Sur le sujet de l'agent de sécurité cynophile en recherche d'explosifs, les travaux sont plus aboutis au sein de la sûreté aérienne et aéroportuaire. Ces travaux seront présentés en CMP ainsi que celui sur la "mutuelle" cyno.

Pour FO, cette fiche métier ne doit pas être rattachée à la seule annexe VIII (sûreté aérienne et aéroportuaire): ce métier concerne l'ensemble des activités de sécurité, sûreté aérienne comprise.

(Pour rappel, cette activité de recherche d'explosifs n'est toujours pas intégrée au Code sécurité intérieur. De ce fait, après avoir été formé, le binôme homme/chien peut exercer même avec des condamnations ou/et des inscriptions aux fichiers de police !)